

## Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



Réseau  
Environnement



Montréal



Québec

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

## RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

### POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la ville de

**L'ÉPIPHANIE**

Code géographique : 60037

Région administrative : Lanaudière (14)

Complété par

**Camille Hivon-Vaudreuil**

le

8 août 2025

## Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### Mesures et recommandations

#### Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA

Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	<b>Action en cours de réalisation.</b>
--	--

#### Réglementation municipale

Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. <b>Cette action devait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2021.</b>	<b>Action réalisée.</b>
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. <b>Cette action devait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023.</b>	<b>Action réalisée.</b>

#### Contrôle actif des pertes d'eau

Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. Réaliser 50% des travaux d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs.
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Le contrôle actif des fuites est facultatif, mais recommandé annuellement de façon préventive.
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Le contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 27 robinets d'arrêt accessibles est facultatif, mais recommandé annuellement de façon préventive.
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>Action non requise puisque les délais de réparation des fuites sont respectés.</b>
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.

#### Sensibilisation des citoyens

Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>4 actions sont requises pour le 1er septembre 2026. La municipalité a réalisé 4 actions au bilan 2024.</b>
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>4 actions sont requises pour le 1er septembre 2026. La municipalité a réalisé 5 actions au bilan 2024.</b>

#### Installation de compteurs d'eau

Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel est requise d'ici le 1 septembre 2025.	Secteur résidentiel <b>Installation progressive</b>
	Secteur non résidentiel <b>Installation terminée</b>
Relever les compteurs d'eau <b>annuellement</b> .	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.

#### Commentaires généraux

Malgré le résultat de validité du réseau X0008717 inférieur à 50%, le MAMH approuve le bilan pour répondre aux actions correctives (vérification des débitmètres en 2025) mises en place par la municipalité.
---

# Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

## Audit de l'eau

### Indicateurs de performance par réseau de distribution

#### Résultats pour le réseau 1 : L'Épiphanie

Indice de fuites dans les infrastructures :

Résultat de validité des données :

Pression moyenne du réseau :

#### Résultat 2024

1,3

48

32 mètres d'eau

#### Objectif 2024

≤ 2,0

≥ 50

\*Ce réseau a un indice de demande limitée par la capacité.

Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau!  
Nous vous invitons à suivre de près les fluctuations décelées par l'enregistrement des données en continu des débitmètres installés sur le réseau de distribution.

#### Résultats pour l'ensemble de la municipalité

Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :

Consommation résidentielle estimée :

Quantité d'eau distribuée :

#### Résultat 2024

1,3

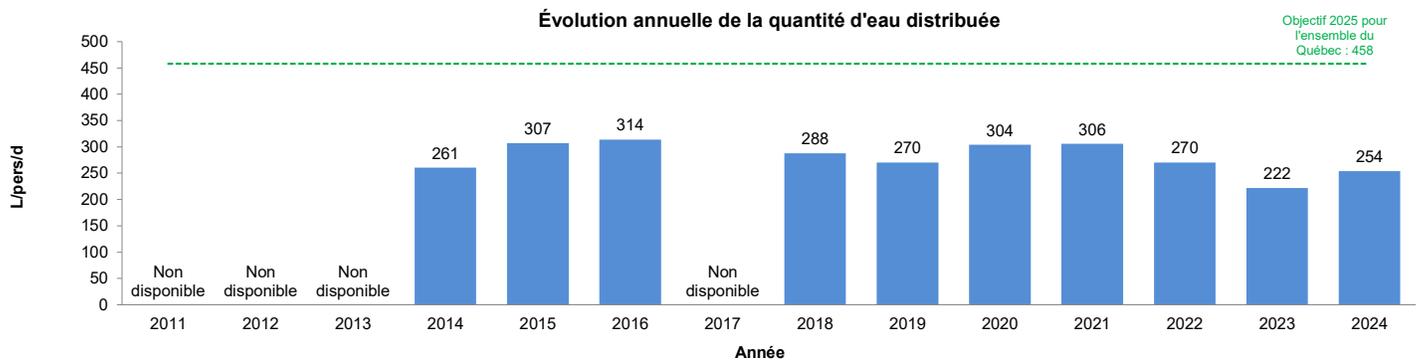
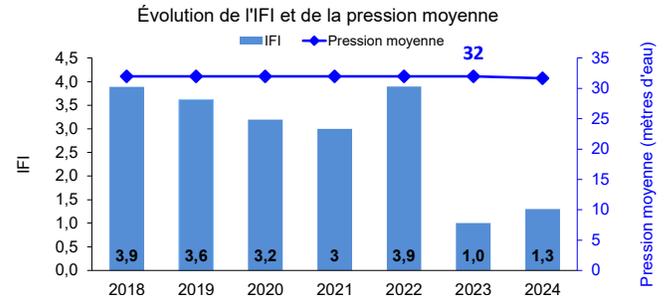
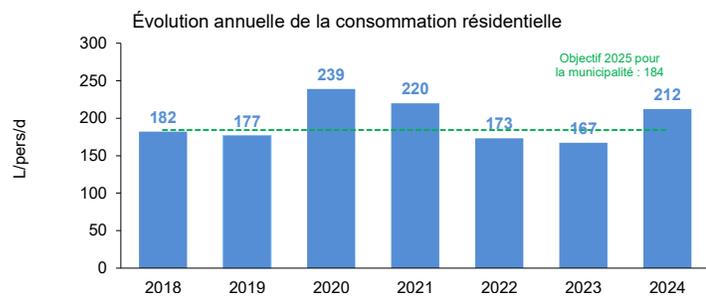
212 L/pers/d

254 L/pers/d

#### Objectif 2024

≤ 2,0

≤ 184 L/pers/d



### Potentiel d'économie d'eau potable

Potentiel d'économie : L'atteinte des objectifs de la SQEEP sur l'ensemble des réseaux de la municipalité permettrait d'économiser 67,176 ML d'eau annuellement. À titre comparatif, ce volume représente la consommation annuelle de 837 canadiens moyens.

Les données des bilans antérieurs et de l'ensemble du Québec sont également disponibles sur le site de la SQEEP : [Cartographie, bases de données et rapport annuel](#)

# Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

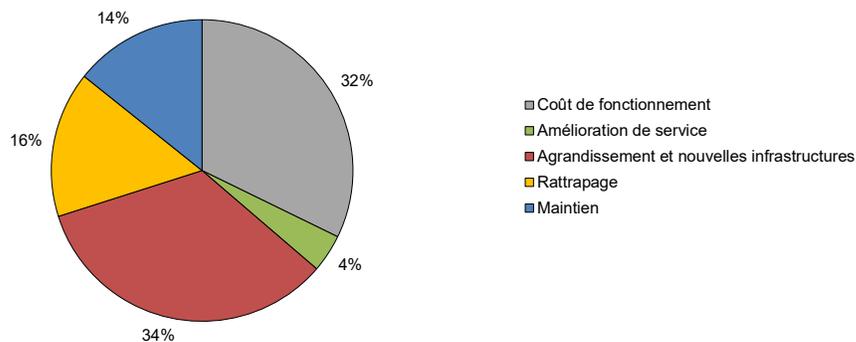
## COÛT

### SECTION 5 - COUT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

#### 5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	2,67 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	1,18 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	1,30 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,34 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	2,80 \$/m <sup>3</sup>
<b>Coût des services d'eau</b>	<b>8,29 \$/m<sup>3</sup></b>

Répartition des composantes du coût des services d'eau

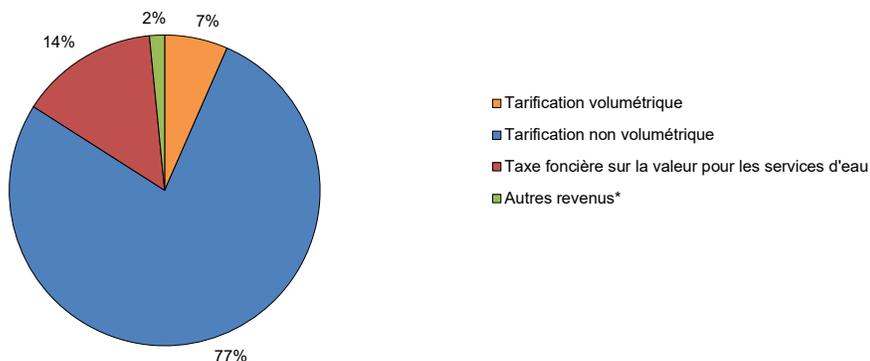


#### 5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,18 \$/m <sup>3</sup>
Tarification non volumétrique	2,07 \$/m <sup>3</sup>
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	0,38 \$/m <sup>3</sup>
Autres revenus*	0,04 \$/m <sup>3</sup>
<b>Revenus affectés aux services d'eau</b>	<b>2,67 \$/m<sup>3</sup></b>

\* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



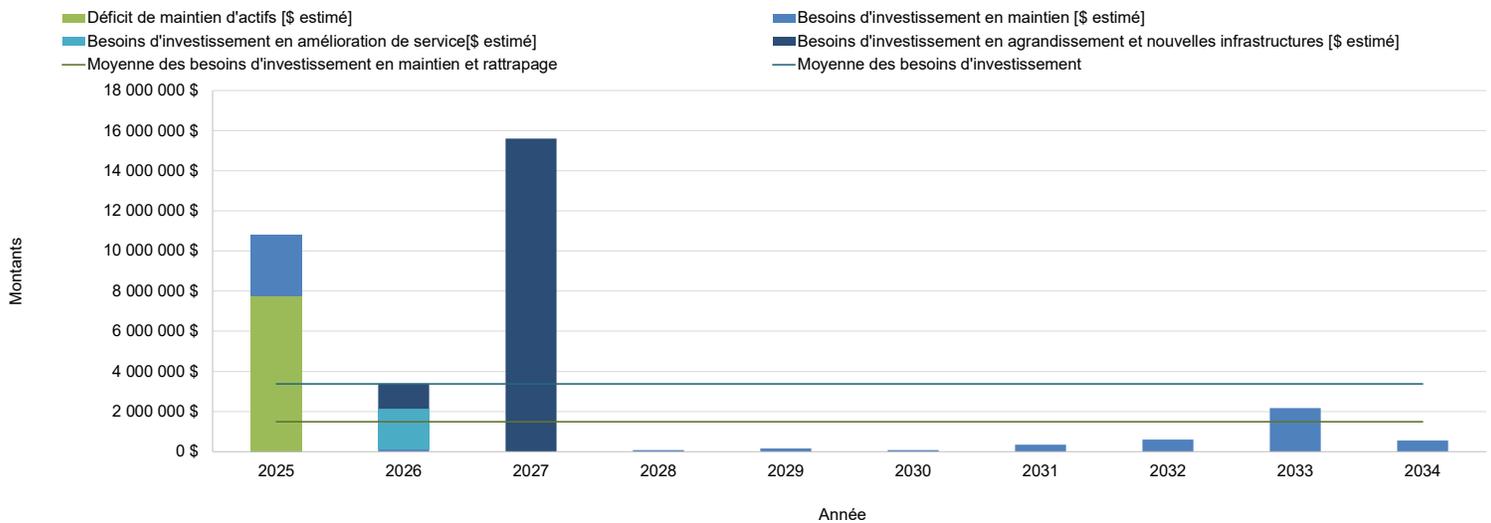
## Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

#### 6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2025	3 018 313 \$	7 793 868 \$	0 \$	0 \$	10 812 181 \$
2026	117 227 \$		2 018 376 \$	1 248 480 \$	3 384 083 \$
2027	0 \$		0 \$	15 599 758 \$	15 599 758 \$
2028	79 381 \$		0 \$	0 \$	79 381 \$
2029	152 937 \$		0 \$	0 \$	152 937 \$
2030	83 266 \$		0 \$	0 \$	83 266 \$
2031	348 985 \$		0 \$	0 \$	348 985 \$
2032	596 012 \$		0 \$	0 \$	596 012 \$
2033	2 165 355 \$		0 \$	0 \$	2 165 355 \$
2034	561 019 \$		0 \$	0 \$	561 019 \$
<b>Total</b>	<b>7 122 494 \$</b>	<b>7 793 868 \$</b>	<b>2 018 376 \$</b>	<b>16 848 238 \$</b>	<b>33 782 976 \$</b>

#### 6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP](#)  
 Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : [Site web de la SQEEP](#)